

**Commune de VILLEMER**  
**Procès verbal du conseil municipal**  
**Séance du 16 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck BEAUFRETON, maire.

<b>Date de convocation :</b> 10 décembre 2022	<b>Nombre de membres en exercices :</b> 14
<b>Date d'affichage :</b> 10 décembre 2022	<b>Présents :</b> 14
	<b>Votants :</b> 14

**Présents :** Mmes et MM

Catherine ANSELME  
Franck BEAUFRETON  
Gilles BENEY  
Christian BERTAUX  
Florence BODIN  
Freddy BODIN  
Éric DESHAYES

Geoffrey DESPLATS (Arrivé à 19h15)  
Xavier HENRY  
Daniel HERMANS  
Gwladys MARTIN  
Franck PÉTOT  
Martine SAINTEMARIE  
Marc VITRY

**Secrétaire de séance :** Mme Gwladys MARTIN

La séance est ouverte sous la présidence de M. BEAUFRETON, maire. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, Gwladys MARTIN est nommée par l'assemblée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire appelle aux éventuelles observations relatives à la rédaction du compte-rendu du 25 novembre 2022. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Renouvellement du contrat avec la Sté SAUR pour l'entretien et conduite du réseau « EAU ».
- Maintien du nombre d'adjoints, trois au total et élection d'un nouvel Adjoint suite à la démission de Monsieur Christian BERTAUX.

A l'unanimité le conseil municipal décide de porter à l'ordre du jour ces deux points supplémentaires.

## ORDRE DU JOUR

- 1- Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023
- 2- Prix du m3 d'eau pour l'année 2023
- 3- Vente des granges : changement de procédure
- 4- Signature convention avec la SPL « Montereau, Porte de Paris »

### 1°) BUDGET COMMUNE : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET 2023

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil municipal :

- de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2021, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

CHAPITRE 21	40 158 x 25%	10 039 €
CHAPITRE 23	350 000 x 25 %	87 500 €
TOTAL		<b>97 539 €</b>

La limite de 97 539 € correspond à la limite supérieure que la Commune de Villemer pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 97 539 €.

### 2°) PRIX DU M3 D'EAU POUR L'ANNÉE 2023

Monsieur le Maire, rappelle que la compétence de l'eau (Distribution et Assainissement) passera au 1<sup>er</sup> janvier 2026 sous la tutelle de la Communauté de Communes, et propose d'augmenter de 4,5% soit une augmentation de 0,10 € le prix HT du M3 d'eau pour 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **FIXE**, à la majorité, **une augmentation de 4,5% soit 2,45 € HT/m3 pour 2023.**

### Arrivée de Monsieur Geoffrey DESPLATS

### 3°) VENTE DES GRANGES : changement de procédure

En accord avec la délibération du 30 juillet 2021 sur la vente des deux granges, et compte tenu que la procédure de vente via les différentes études notariales sollicitées n'est pas encore engagée, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que cette vente se fera dès lors de la même manière, par le biais de deux agences immobilières :

-IAD /Agent : M. Anthony LANDRY de Villemer

-ORPI / Agence Moret Loing et Orvanne

Monsieur Geoffrey DESPLATS aura la charge de la bonne exécution de ces dossiers de vente auprès de ces deux agences immobilières.

### 4°) CONVENTION DE PARTENARIAT

Équipement culturel moderne du sud Seine-et-Marne inauguré le 3 juin 2022 et pouvant accueillir de 600 à 1 300 personnes selon la configuration des spectacles, le « Majestic -scène de Montereau » propose, pour sa première saison culturelle 2022-2023, 33 représentations avec des artistes de renommée nationale et internationale.

Suite aux nombreuses demandes de communes postérieures à la constitution statutaire de la SPL, les instances dirigeantes de celle-ci ont, le 21 octobre 2022, approuvé à l'unanimité la mise en place d'une convention type de partenariat permettant aux communes qui le souhaiteraient d'appliquer la même offre tarifaire à leurs administrés que celle appliquée aux résidents des villes actionnaires de « Montereau, Porte de Paris ». Vous trouverez en annexe à ce courrier la grille tarifaire appliquée pour cette saison et qui sera très probablement la même lors de la deuxième saison culturelle 2023-2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de signer la convention avec la Société Publique Locale « MONTEREAU, PORTE DE PARIS »

## **5°) RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC LA Sté SAUR POUR L'ENTRETIEN ET LA CONDUITE DU RESEAU « EAU »**

Monsieur Marc VITRY expose au conseil municipal que le contrat concernant l'entretien et la conduite du réseau d'eau arrivant à terme le 31/12/2022, il convient de renouveler ce dernier (les filtres à charbon actif ont été modifiés). Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de reconduire pour une durée de trois ans, du 01/01/2023 au 31/12/2025, le contrat avec la Sté SAUR.

## **6°) DÉMISSION DU 3<sup>e</sup> ADJOINT, CHOIX DU NOMBRE D'ADJOINTS, ET ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT.**

Monsieur le Maire expose que Monsieur Christian BERTAUX a fait part de son souhait de démissionner de sa fonction de 3<sup>e</sup> adjoint à Monsieur Le Préfet, en date du 5 décembre 2022.

Le 15 décembre 2022, Monsieur Le Préfet a accepté celle-ci, et pris acte que ce dernier conservait ses fonctions de conseiller municipal.

De ce fait, Monsieur le Maire propose de garder le nombre d'adjoints à trois, et de procéder à l'élection, à bulletins secrets, d'un nouvel adjoint en 3<sup>ème</sup> position dans l'ordre du tableau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de conserver trois postes d'adjoints au Maire et de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint en 3<sup>ème</sup> position dans l'ordre du tableau avec une indemnité de 10,7 % de l'indice 1027.

Monsieur le Maire fait appel à candidature à l'assemblée siégeant, et reçoit une seule candidature : Monsieur Freddy BODIN.

Le vote à bulletins secrets est effectué et après dépouillement, Monsieur Freddy BODIN est élu par 12 bulletins « pour », 2 bulletins « blancs » et 0 « nul ».

Monsieur Freddy BODIN est installé au poste de 3<sup>e</sup> adjoint au maire, en charge des Finances.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qui accepte, que Monsieur Christian BERTAUX sera conseiller municipal délégué à la cohésion sociale, la sécurité et la relation avec l'administré, avec une indemnité 3,85 % l'indice 1027. Un arrêté sera produit en ce sens.

## **AFFAIRES DIVERSES ET RAPPORT DES COMMISSIONS**

- Monsieur Marc VITRY informe que par rapport au déploiement de la fibre en cours sur notre commune, et suite à plusieurs réunions avec les différents interlocuteurs liés aux travaux, nous avons réduit l'implantation de poteaux qui était initialement de 90 à une vingtaine environ. De plus, ce dernier demande l'avis au conseil municipal pour enfouir à notre charge une partie d'une longueur de 700 mètres environ, ce à quoi le conseil municipal répond favorablement sous réserve de recevoir au minimum 2 devis et que le montant des sommes à engager sur ce point ne soit pas supérieur à 30 000 €.

- Monsieur Gilles BENEY nous informe qu'il continue ses investigations par rapport aux différents points qui restent à traiter sur le dossier « cimetière ». De plus, ce dernier fait état dans un domaine totalement différent qu'est celui de la distribution des colis pour nos aînés, que le listing actuel est difficile à exploiter et qu'il serait souhaitable de voir pour un autre mode de distribution. Monsieur le Maire engage toute l'assemblée à réfléchir sur ce et faire des propositions par la suite de manière à en retenir une.

- Monsieur Franck PETOT nous informe qu'il a participé avec Monsieur Marc VITRY à la dernière réunion du « Plan Vélo » sur la CCMSL, et que plusieurs pistes de projet sont en cours. De plus, ce dernier nous informe que le parc de Rebours va continuer d'être équipé en 2023 par des tables, des bancs, et autres équipements ainsi que la réfection du kiosque en vue de programmer au printemps une manifestation au sein du parc. Ensuite Monsieur Franck PETOT fait état d'une démarche auprès de différents organismes et institutions afin de lancer le projet du « City Parc » à coté de la salle polyvalente.

- Madame Florence BODIN informe que le spectacle de fin d'année ainsi que le repas de Noël du SIRP se sont bien déroulés, et que la venue du Père Noël en calèche au sein de notre école de Villemer, organisée par le CSLV, a été très appréciée par les enfants et le corps enseignant. Elle précise qu'un premier appel de participation pour le SIRP sera fait début 2023 auprès des 3 communes le composant.

-Monsieur Freddy BODIN informe qu'en vue de la préparation du budget, il serait judicieux que les personnes en charge de dossiers lui transmettent ces derniers chiffrés. Monsieur le Maire en profite pour informer que pour 2023 la DETR serait sollicitée pour la défense incendie et que le FER serait sollicité pour la rénovation des 3 lavoirs.

- Monsieur BEAUFRETON informe que :

- La signature de la vente du bail du commerce de Villemer aura lieu le 29 décembre 2022.

- Les services aux collectivités de la DGFIP de Montereau et de Nemours seront transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à Fontainebleau. Un CDL (Conseiller aux Décideurs Locaux) de la DGFIP sera dédié à la CCMSL et sera aussi celui de la commune de Villemer. Cette mesure ne concerne pas les particuliers à ce jour.

- Les « Restos du Cœur » enregistrent malheureusement en 2022, par rapport à 2021, une forte progression de demandes : + 60% sur celui d'Ecuelles, et 2 fois plus sur celui de Champagne/Seine. Une inquiétude vient aussi sur le fait qu'il y a de plus en plus de jeunes et aussi d'étudiants qui effectuent cette démarche.

- Le SIRP, avec les maires des 3 communes le composant, sont en réflexion sur la mise en place d'un projet « d'école unique » et qu'il faudra avant tout l'accord des 3 conseils municipaux. Ce sujet sera porté à l'ordre du jour d'un prochain conseil dans un futur proche.

- La CCMSL va déployer au travers de l'opérateur « ATCHOUM » une application de « Court-Voiturage » sur l'ensemble de son territoire. Une communication sera faite dès la mise en place.

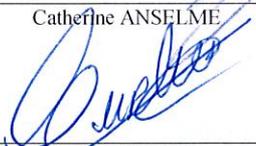
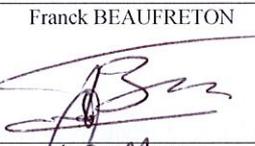
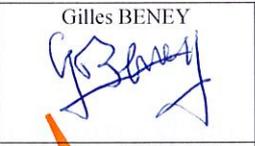
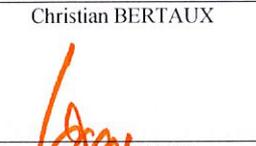
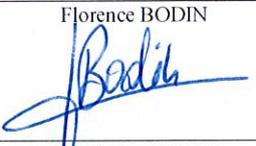
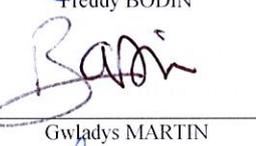
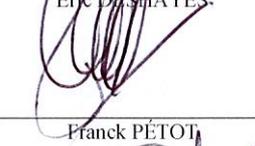
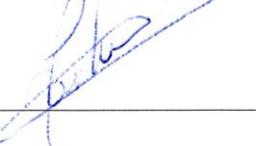
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h40.

Fait à Villemer, le 16/12/2022

La secrétaire de séance,  
Gwladys MARTIN

Les membres

Le Maire,  
Franck BEAUFRETON

Catherine ANSELME 	Franck BEAUFRETON 	Gilles BENEY 	Christian BERTAUX 	Florence BODIN 
Freddy BODIN 	Éric DESPLAYS 	Geoffrey DESPLATS 	Xavier HENRY 	Daniel HERMANS 
Gwladys MARTIN 	Franck PÉTOT 	Martine SAINT-EMARIE 	Marc VITRY 	